

PROGRAMME

BILAN DE COMPÉTENCES

Décret n° 2018-1330 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences

1. PUBLIC

Toute personne qui veut faire un bilan pour aboutir à un nouveau projet professionnel.

2. PRÉREQUIS

Aucun.

3. BUT VISÉ

Analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations en appui d'un projet d'évolution professionnelle et, le cas échéant, de formation.

4. DURÉE

24 heures (12 séances de 2h).

5. TARIF

1850 €HT (TVA non applicable)

6. MODALITÉS

En présentiel et/ou à distance.

Démarrage du bilan 10 jours après la signature du contrat.

7. OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le bénéficiaire sera capable de mettre en œuvre un plan d'action sur son projet professionnel et/ou d'envisager une évolution professionnelle ou une formation.

8. CONTENU DE LA FORMATION ET PROGRESSION PÉDAGOGIQUE

Module 0 : phase préliminaire

- Confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche,
- Définir et analyser la nature de ses besoins,
- Informer le bénéficiaire des conditions de déroulement du bilan, ainsi que des méthodes et techniques mises en œuvre.

Module 1 : connaissance de soi

- Mieux connaître sa personnalité (environnement de travail préféré, style de communication, travail en équipe, leadership...),
- Définir ses valeurs,
- Déterminer et analyser ses motivations et intérêts professionnels et personnels.

Module 2 : analyse de son parcours professionnel

- Identifier ses compétences et aptitudes professionnelles et personnelles et éventuellement d'évaluer ses connaissances générales,

- Définir on expertise.

Module 3 : élaboration du projet professionnel

- Converger vers l'émergence plusieurs pistes métiers
- Investiguer sur les métiers envisagés
- Déterminer ses possibilités d'évolution professionnelle
- Recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation de son projet professionnel et éventuellement de son projet de formation
- Valider le projet professionnel

Module 4 : plan d'action et conclusion

- Identifier les principales étapes de la mise en oeuvre de son projet, et rédiger le plan d'action.
- Conclusion : remise au bénéficiaire d'un document de synthèse qui résume les différentes phases du bilan de compétences et le projet professionnel validé.

9. MOYENS PEDAGOGIQUES

- Livret bilan professionnel constitué au fur et à mesure par le bénéficiaire
- Questionnaire du type de personnalité MBTI
- Test sur les intérêts professionnel
- Plateforme PARCOUREO

Le bilan de compétences sera assuré par Axelle FOURCET consultante coach certifiée Erickson international et praticienne certifiée MBTI par OPP (The Myers Briggs Company).

Notre organisme de formation est sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap. Contacter Axelle FOURCET afin d'étudier les compensations disponibles au 06 62 65 15 11.

10. SUIVI ET ÉVALUATION

A la fin de la formation le bénéficiaire :

- évalue le bilan de compétences (formulaire de satisfaction portant sur l'organisation, les qualités pédagogiques de l'intervenant, les méthodes et les supports utilisés),
- note ce qu'il a acquis durant le bilan de compétences et ce qu'il s'engage concrètement à mettre en place pour son avenir professionnel.

A l'issue de la formation, il recevra un document de synthèse de son bilan compétences ainsi qu'une attestation individuelle de réalisation.

Pour faire le point sur l'avancée du projet, un entretien de suivi téléphonique est proposé dans les 6 mois maximum qui suivent la fin du bilan.